

1 mars 2017 revue thématique DD \_\_\_\_\_ 2

1 mars 2017 revue de presse \_\_\_\_\_ 4

déplacements

# Indemnité pour aller au travail à vélo : ça démarre

01 MARS 2017



Toute entreprise peut verser une indemnité de 0,25 € du kilomètre à ses salariés qui viennent au travail à vélo. Mais elle n'est pas obligée de le faire. / Photo DDM illustration, T. Bordas

l'essentiel ▶

Il reste du chemin à parcourir pour l'Indemnité kilométrique Vélo. Non obligatoire, elle n'est versée à ses salariés que par une poignée d'entreprises en Haute-Garonne.

**E**ntrée en vigueur il y a un an, en février 2016, l'indemnité kilométrique vélo patine encore. Verser 25 centimes par kilomètre parcouru, dans la limite de 200 € par an : c'est ce que le législateur a consenti pour indemniser les salariés qui se rendent au travail à vélo. Et encore, c'est une mesure non obligatoire.

Peu d'entreprises l'ont mise en place pour l'instant. La Haute-Garonne n'est ni en avance ni à

la traîne. Elle est dans la moyenne des départements français. C'est-à-dire très frioleuse sur l'indemnité. Nous avons recensé

quatre entreprises à l'avoir mise en place : le bureau d'études Inddigo, l'entreprise de guidage en mer Mercator Océan, et Cirso, une entreprise informatique toulousaine. Voilà pour le privé. Dans le public, en phase de test au niveau national, seule l'Agence de l'eau Adour-Garonne s'est jetée... à l'eau.

« Ça y est, nous sommes dans le concret. J'ai reçu ma première indemnité sur mon bulletin de paie de janvier, savoure quand même Sébastien Bosvieux, cy-

cliste engagé dans l'Association « 2 Pieds 2 Roues ». Cela représente 16 € pour le mois de janvier, plus 66 € de rattrapage depuis septembre 2016. C'est modeste, mais je ne m'attendais pas à plus. L'indemnité est limi-

repères

4

**ENTREPRISES** > octroient l'indemnité en Haute-Garonne. Il s'agit d'Inddigo, Cirso, Mercator Océan et l'Agence de l'Eau.

« J'ai reçu ma première indemnité kilométrique vélo sur mon bulletin de paie de janvier. Cela représente 16 €, plus 66 € de rattrapage depuis septembre ».

Sébastien Bosvieux, association « 2 Pieds 2 Roues »

tée à 200 € par an. Si je prenais en compte tous les kilomètres parcourus, je pourrais prétendre à 900 €. » Les grandes entreprises comme Airbus, en retrait pour l'instant sur le sujet, pourraient pourtant se lancer. Le Cnes et EDF travailleraient actuellement à la mise en place de l'indemnité.

C. Dm.

## COMMENT CONVAINCRE SON PATRON

Verser une indemnité à ses salariés pour leurs trajets à vélo reste facultatif. Alors comment convaincre son patron ? L'Association des Villes cyclables de France explique que « selon une étude danoise, le nombre de jours moyens d'absentéisme chez les salariés se rendant au travail à vélo est 15 % moins important ; une étude du Medef de 2015 montre qu'un collaborateur sédentaire qui se met à pratiquer régulièrement une activité physique peut voir sa productivité croître de 6 % à 9 %. Enfin, le risque d'accident mortel à vélo est plus élevé qu'en voiture, mais nettement moins élevé qu'en deux-roues motorisé. »

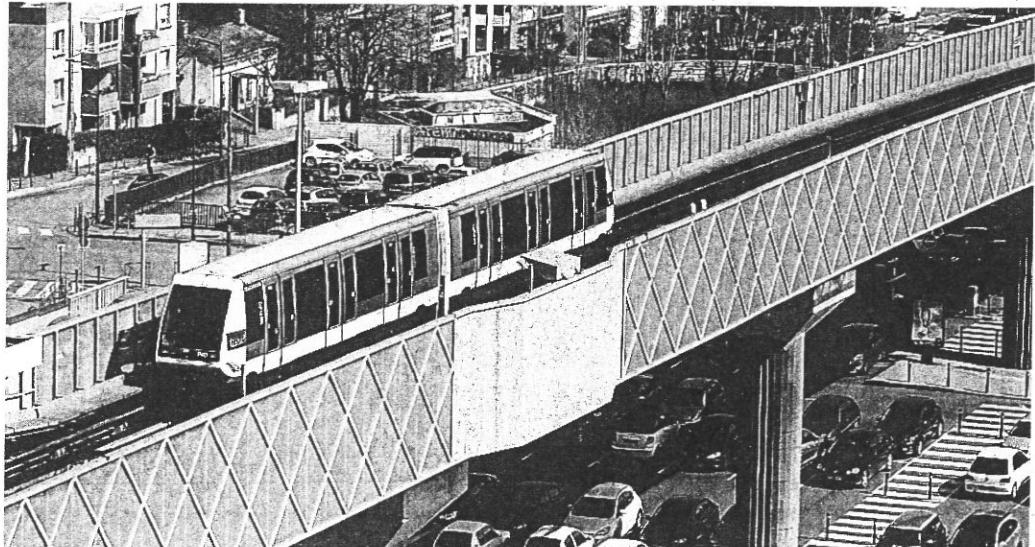
transports

## Troisième ligne de métro: le Sicoval dit oui

01 MARS 2017

La communauté d'agglomération du Sud-ouest toulousain, le Sicoval, a voté un avis positif, lundi soir, au Plan de déplacements urbains 2020-2025-2030 de l'agglomération toulousaine, qui comprend le projet de troisième ligne de métro Colomiers gare-Labège La Cadène. Sur 60 votants, 54 se sont dits « pour », deux « contre » et quatre se sont abstenus.

Plusieurs réserves ont cependant été avancées. Elles correspondent aux revendications toujours exprimées au sujet du prolongement de la ligne B du métro. La communauté d'agglo entend que la jonction entre le terminus actuel de la ligne B et l'INP soit bien réalisée et cela sans rupture de charge. Elle souhaite que le tracé de la 3e ligne reprenne celui qui était prévu pour le prolongement de la ligne B dans sa version initiale. Et compte sur la réalisa-



Le Sicoval rappelle qu'il souhaite le prolongement de la ligne B jusqu'à l'INP./ Photo DDM, Michel Viala

tion du prolongement « quel que soit le calendrier de la 3e ligne. » Une réserve a aussi été émise sur la soutenabilité financière d'un PDU à 3,8 milliards d'euros.

L'association Deux pieds deux

roues, également consultée par le syndicat des transports, a elle émis un avis négatif. Elle juge que ce plan « manque d'ambition » sur la réduction de la place accordée à la voiture dont il faudrait « contraindre

l'usage ». L'association plaide pour un investissement massif en faveur des modes doux, pour un péage urbain, et elle reprend l'idée d'un maillage de surface et d'une croix ferroviaire.

J.-N. G.

SAINT-JEAN

28 FEV. 2017

## Inscriptions vide-greniers

Les inscriptions au vide-greniers du 21 mai organisé par le BMSJ Foot et le Net's Basket sont ouvertes. Les bulletins d'inscriptions sont disponibles en mairie et les inscriptions se feront au club house du football (impasse Roger-Pujol) les samedis 4 mars, 1<sup>er</sup> et 29 avril prochains de 9 heures à 12 h 30.

SAINT-JEAN

01 MARS 2017

## Handball : un sans-faute pour les féminines

Décidément, le club de handball fait montre d'une sacrée motivation. Et d'une non moins grande envie de donner le meilleur de lui-même. Huit matchs étaient au programme du week-end du HBCSJ, tous joués à l'extérieur. Si ces déplacements ont été un peu compliqués pour les masculins, ils ne l'ont pas été pour les féminines qui ont réalisé un sans-faute !

Les seniors filles ont gagné 20 contre 17 à Colomiers. Après la déception du week-end précédent, et leur défaite en 16<sup>e</sup> de finale de la Coupe de France, les seniors filles relèvent la tête et restent 1<sup>res</sup> invaincues de la poule Pré-Région du Championnat Territorial 31.

Les seniors garçons 1 ont été défait par Condom, 30-26 (poule Pré-Région - Championnat Territorial 82). Les seniors garçons ont été défait 34-32 à Ciel (poule Excellence - Championnat Territorial 31).

Chez les jeunes, les -18 filles : victoire 30-



L'équipe des -18 filles, encore victorieuses samedi.

24 à Revel/Castelnau. Les -18 filles restent 1<sup>res</sup> invaincues de la poule 4 du Championnat Régional Honneur Midi-Pyrénées. Les -13 filles : victoire 18-12 au TFH. Les -13 Filles restent 1<sup>res</sup> invaincues de la poule

Honneur du Championnat Départemental 31. Les -11 Filles : victoire 11-10 à Villefranche-de-Lauragais (poule Honneur C - Championnat Départemental 31). Défaites des -13 garçons et des -11 garçons.



## LA DOSE FAIT LE POISON

«C'est la dose qui fait le poison» avertissait Paracelse, qui fut l'un des pionniers de la médecine au XVI<sup>e</sup> siècle. Justement, le hic avec les perturbateurs endocriniens, c'est qu'ils nous tombent dessus par tous les pores. Ceux qui se cachent dans les cosmétiques pénètrent par la peau, ceux que l'on trouve dans les produits d'entretien s'engouffrent dans nos poumons. Nous en gobons dans les médicaments et en tétons dans les biberons au bisphénol... On se demande même ce qui peut se cacher dans nos dispositifs. La dose de Paracelse est largement dépassée, nous baignons dans les poisons. Même les écolos, Hulot ou Bové ont le cheveu contaminé ! Les effets à long terme de cette immersion quotidienne ? Malformations génitales, augmentation de certains cancers, obésité, perte de fertilité, pubertés précoces... Alors, évidemment, avec sept milliards d'humains sur la planète, le risque d'extinction de l'espèce peut paraître lointain, mais qui dit que nous n'assisterons pas un jour au crépuscule des bébés ?

Que l'Europe ait décidé de réagir est une bonne nouvelle. Elle ne le fait d'ailleurs que sous la pression des associations et d'une opinion publique qui voit sous ses yeux se manifester ces effets délétères. Et il n'est pas facile pour les élus européens d'établir des règles fermes, tant les pressions des lobbies de l'industrie chimique sont nombreuses. On assiste donc là à la vieille opposition entre le pot de terre

(garanti sans phtalate) et le pot de fer (renforcé au bisphénol).

Il faut être réaliste. La plupart des produits qui contiennent ces agents sournois ont amélioré notre quotidien. Et c'est justement pour cette raison que nous en consommons autant. On ne pourra pas se passer du jour au lendemain ni de l'industrie chimique, ni de l'industrie pharmaceutique. L'une comme l'autre resteront encore indispensables pendant de très longues années.

Cela dit, le progrès n'est véritablement le progrès que s'il est raisonnable ou raisonnable. Là encore, il s'agit d'ajuster le curseur au bon endroit. Ni du côté de ceux qui veulent commercialiser à tout prix des produits qui rapportent beaucoup d'argent, et peu importe leur nocivité. Ni du côté de ceux qui sont prêts à revenir du temps de Paracelse, où l'on se soignait à coups de saignées et de tisanes.

En revanche, on peut parfaitement longer du côté de nos grands-mères, pour redécouvrir le vinaigre blanc, bicarbonate de soude et le savon noir pour nettoyer la maison, bannir les «substances préoccupantes» de nos trousseaux de toilette ou de maquillage, préférer les emballages en verre à ceux en plastique, et opter pour une alimentation plus naturelle.

Pour que l'on se débarrasse au plus vite de ces poisons du quotidien, il faut effectivement que l'Europe s'en mêle. Les citoyens aussi.

## Perturbateurs endocriniens : le bras de fer

l'essentiel

Quelques pays, dont la France, ont fait échouer hier le projet de la Commission européenne visant à définir et réglementer les perturbateurs endocriniens en Europe. Un texte qui faisait bondir scientifiques et associations écologiques.

definition des perturbateurs a perduré jusqu'à la mi-2016, jusqu'à ce que la Commission propose donc aux Etats des règles qui font bondir aujourd'hui l'Endocrine Society – une société savante qui rassemble quelque 18 000 chercheurs et cliniciens spécialistes du système hormonal. Quelques Etats européens se sont élevés contre ce projet, et ont voté contre hier : la Suède, le Danemark, et la France.

## La France à la pointe de la contestation

La ministre de l'Ecologie, Ségolène Royal, est à la pointe dans ce bras de fer. Elle a regretté par la Commission européenne qui faisait voter ses Etats membres hier – après un premier échec le 21 décembre – pour adopter une définition commune des perturbateurs endocriniens (PE). Ces produits chimiques qui bouleversent nos organismes et notre santé. Suite à un vote du Parlement européen en 2009 sur les pesticides cancérogènes et les perturbateurs endocriniens, la Commission avait jusqu'à fin décembre 2013 pour se mettre d'accord sur une définition scientifique et des critères permettant de caractériser les perturbateurs endocriniens. Mais le feuilleton n'a depuis cessé de rebondir, notamment sous la pression des lobbies de l'industrie chimique, entre étude d'impact économique et plainte devant la Cour de Justice européenne. Car les lobbies à l'œuvre sont parmi les plus puissants à Bruxelles, à commencer par le Cefic, le conseil européen de l'industrie chimique, qui dispose d'un budget annuel de 40 millions d'euros et de plus de 150 employés.

Cette bagarre intellectuelle autour de la dé-

Car les lobbies à l'œuvre sont parmi les plus puissants à Bruxelles.

allait «enfin comprendre» ou «continuer à n'écouter que le son de cloche des lobbies de l'agrochimie?». Dans un autre domaine, des révélations la semaine dernière ont démontré des liens étroits entre les experts européens mandatés par la Commission pour définir les limites d'exposition des travailleurs aux substances cancérogènes (100 000 morts par an) et les industriels en cause. De quoi être peu rassuré quant à l'avenir du texte sur les perturbateurs endocriniens.

Olivier Auradou  
@oli\_aura

## ELYSEE 2017

## CE QUE PROPOSENT LES CANDIDATS

C'est notamment par l'entremise de Benoît Hamon, que les perturbateurs endocriniens sont venus... perturber la campagne. Et il semblerait que le sujet soit sensible pour les électeurs. Selon un sondage Odoxa pour France Inter publié la semaine dernière, les perturbateurs endocriniens inquiètent 70 % des Français : c'est la troisième préoccupation de santé publique derrière la pollution de l'air et la lutte contre le tabac, et devant les problématiques de toxicomanie et d'alcoolisme.

Le candidat socialiste est donc le plus offensif sur ce thème. Il veut interdire, en vertu du «principe de précaution», les perturbateurs endocriniens, nanoparticules et pesticides dangereux dans l'alimentation. Et «pour que [cette interdiction] ne mette pas en danger nos agriculteurs», il a promis d'interdire l'importation de «produits fabriqués avec ces mêmes pesticides».



Le candidat socialiste le plus offensif sur ce thème. / AFP

Après l'élection de Donald Trump, le candidat d'Emmanuel Macron l'avait appelé les scientifiques américains œuvrant dans les secteurs de l'environnement, des perturbateurs endocriniens, nanoparticules et pesticides dangereux dans l'alimentation. Et «pour que [cette interdiction] ne mette pas en danger nos agriculteurs», il a promis d'interdire l'importation de «produits fabriqués avec ces mêmes pesticides».

Ses concurrents sont moins discrets sur le sujet. Du côté d'Emmanuel Macron, on défend «l'interdiction progressive de certains perturbateurs», mais on estime en pa-

qu'on arrête de généraliser le discours sur les produits phytosanitaires et que l'on parle de chaque produit individuellement. Il y a des produits offensifs, il y en a d'autres dont la dangerosité a été prouvée. Etablir une échelle de risque et trouver les réponses appropriées, sans tomber dans la réglementation administrative.»

Chez Marine Le Pen, on met en avant un nécessaire Frexit (une sorte de la France de l'Union européenne, par analogie avec le Brexit anglais) pour se protéger des perturbateurs endocriniens : «Il est clair que la protection du vivant et des consommateurs ne peut se faire dans le cadre de l'Union Européenne» pouvait-on lire sur le site du FN fin décembre.

De l'autre côté de l'échiquier politique, Jean-Luc Mélenchon assure avoir opéré une véritable mue verte. Mais pour l'instant, pas de trace des perturbateurs endocriniens dans son programme. Sur France Inter, son équipe expliquait hier vouloir «réglementer très sévèrement les produits qui contiennent des per-

LA DEPÉCHE

TOUTE L'INFO TOUT LE TEMPS, PARTOUT !

## LE JOURNAL PAPIER

livré à domicile

## L'OFFRE PREMIUM

- Accès à toutes les éditions départementales du journal numérique dès 4h du matin
- Tous les contenus de [ladepeche.fr](http://ladepeche.fr) en illimité sur ordinateur, tablette, mobile
- Le flash info vidéo quotidien dès 18h30
- Et toujours les avantages du Club Abonnés...



DEVENEZ VOUS AUSSI  
UN LECTEUR PRIVILÉGIÉ !

Pour toute information contactez le 09 70 80 80 81 (Appel non surtaxé, coût d'un appel local)

et par mail à [depecheabos@ladepeche.fr](mailto:depecheabos@ladepeche.fr).

Découvrez toutes nos offres sur [clubabonnes.ladepeche.fr](http://clubabonnes.ladepeche.fr)

LA DÉPÊCHE

BIEN PLUS QU'UN ABONNEMENT !

**-31 %**

SOIT 31€ au lieu de 42€ 20€

Votre abonnement

312 numéros au journal papier du lundi au samedi

+ Accès gratuit et illimité à toutes les éditions numériques départementales et à tous les contenus de la [depeche.fr](http://depeche.fr)

+ Les avantages et offres privilégiées du Club Abonnés



UN TÉLÉVISEUR ÉCRAN PLAT LED HD OCEANIC

BON DE COMMANDE ABONNEMENT

À retourner sans affranchir à : La Dépêche du Midi - Club Abonnés - Libre réponse 56239 - 31089 TOULOUSE Cedex 9  
Tél. : 09 70 80 80 81 (appel non surtaxé) - E-mail : [depecheabos@ladepeche.fr](mailto:depecheabos@ladepeche.fr)

Si j'opte pour l'offre abonnement : 312 numéros de La Dépêche du Midi papier du lundi au samedi pour 319€ et je reçois mon téléviseur écran plat LED HD Oceanic.

Nom : ..... Prénom : .....  
N° : ..... Rue : .....  
Code Postal : ..... Ville : .....

J'ègle par :  Chèque bancaire ou postal  Carte bancaire

Type de carte bancaire :

Expire le : ..... 3 derniers chiffres au dos de la carte : .....

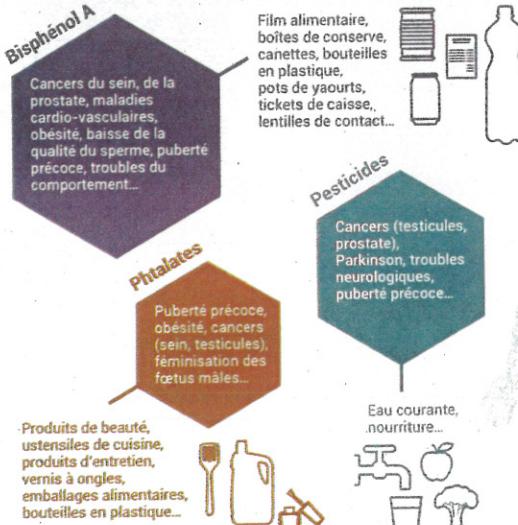
Signature

1<sup>er</sup> mars 2017 revue de presse

Offre valable en France métropolitaine, jusqu'au 31/04/17 et réservée aux nouveaux abonnés. Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/78, vous disposez d'un droit d'accès et de modification des données vous concernant. Si vous nous le faites parvenir, nous vous renverrons immédiatement la version à 1,10€ de l'ensemble de nos

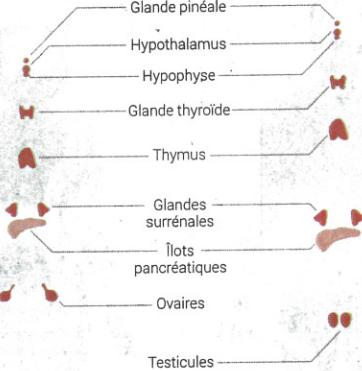
## Les perturbateurs endocriniens (PE)

« Substances susceptibles de modifier le fonctionnement des glandes endocrines, organes responsables de la sécrétion des hormones »



Source : Réseau environnement santé

## Le système endocrinien



01 MARS 2017

Poèles anti-adhésives, ustensiles de cuisine, peinture, textiles imperméables, cosmétiques...

PFOA et PFOS  
Cancers de la prostate, diminution de la fertilité, troubles du comportement...

Parabens et phénoxéthanol

Atteinte à la fertilité et à l'activité métabolique

Formaldéhydes

Cancers, asthme...

Peinture, colle à bois...  
Cosmétiques, médicaments, lingettes de toilette...  
Emballages plastique, détergents, cosmétiques, lessive, lingettes jetables...

# LES 4 QUESTIONS QUE L'ON SE POSE



Qu'est-ce qu'un perturbateur endocrinien ?

Cette substance chimique est capable d'interagir avec le système hormonal des êtres vivants, notamment avec le métabolisme ou les fonctions reproductrices, et est étroitement liée à une multitude de maladies courantes (voir interview ci-dessous). Pour l'Organisation mondiale de la santé, c'est une « substance ou mélange exogène, possédant des propriétés susceptibles d'induire une perturbation endocrinienne dans un organisme intact, chez ses descendants ou au sein de sous-populations ». Cette dernière définition fait aujourd'hui consensus chez les scientifiques. De plus, il est important de noter que la dose de perturbateurs endocriniens dans l'organisme ne compte pas, puisque, même à doses extrêmement faibles, leurs effets sont dévastateurs.



Où les trouve-t-on ces substances chimiques ?

Pour faire court : partout. Ces composés sont aussi bien présents dans les produits manufacturés que les aliments d'origine végétale ou animale. Cosmétiques, produits d'hygiène, médicaments, plastiques, jouets, emballages alimentaires, résidus de pesticides dans nos assiettes... Ils sont omniprésents. En 2016, l'UFC-Que choisir a par exemple publié une liste de 185 cosmétiques contenant des « substances indésirables ». Et en 2017, la liste a plus que doublé pour atteindre près de 400 produits qui contiennent une proportion importante de perturbateurs endocriniens. Pire encore : ces derniers infiltrent le sol, l'eau et l'air pendant de longues années après avoir été produits. Ainsi, il est presque impossible de les éviter. L'ONG Générations Futures a même demandé à sept personnalités du monde de l'écologie de lui confier une mèche de cheveux pour analyse. Résultat : un cocktail de 36 à 68 perturbateurs endocriniens par personne a été détecté. Ainsi, même des personnes qui font attention à ce qu'elles mangent et à l'environnement dans lequel elles vivent sont exposées à ces dangereux polluants.



Comment s'en prémunir ?

À l'heure actuelle, sans une réglementation adéquate, c'est quasiment impossible. « Il faut absolument qu'un texte soit adopté pour supprimer ce qui est suspensible, et notamment les pesticides, qui représentent 50 % des perturbateurs endocriniens », appuie Charles Sultan, professeur d'endocrinologie pédiatrique au CHU de Montpellier. De plus, une fois les substances chimiques passées dans le sang, elles y persistent près de trois mois, puis laissent une trace indélébile dans l'organisme. L'exposition des individus n'est donc pas uniforme et dépend considérablement de l'environnement dans lequel ils évoluent et ont évolué. Difficile donc, de s'en prémunir. En décembre, l'agence Santé Publique France a testé 4 000 femmes ayant accouché en 2011. Conclusion ?



Quel rôle jouent les lobbies ?

Près de 70 % d'entre elles possédaient des traces de bisphénol A, utilisé dans la fabrication de certains plastiques et résines, pourtant partiellement interdit dans l'Hexagone depuis 2010. « Si vous demandez à l'industrie chimique ce qu'elle pense d'une réglementation, vous n'allez pas obtenir la même réponse que si vous demandez à un médecin, un universitaire ou un économiste qui n'aurait pas de liens d'intérêt avec l'industrie – ce qui est assez rare, malheureusement », cite Stéphane Horel dans son livre *Intoxication* paru en octobre 2015, et qui dénonce le poids des lobbies dans les décisions de Bruxelles. Enfin, pour Rémy Slama, directeur de recherches à l'Inserm, la charrue a clairement été mise avant les bœufs : « En 2009, le Parlement a voté la loi qui définit comment gérer les pesticides européens, mais sans avoir encore donné de définition précise aux perturbateurs endocriniens. C'est pourquoi cette définition est aujourd'hui tordue dans tous les sens par les uns et les autres, pour modifier dans un sens ou dans l'autre les effets de la loi sur l'interdiction des pesticides ». Fleur Olaguer

**BISPHÉNOL**  
À LA CAISSE :  
LA DÉCOUVERTE  
DES TOULOUSAINS

Il y a déjà sept ans, une équipe de chercheurs de l'Institut national de recherche agronomique (Inra) de Toulouse découvrait que les perturbateurs endocriniens bisphénols A pouvaient se transmettre par simple contact avec la peau, notamment dans le cas des tickets de caisse manipulés à longueur de journée par les caissières dans les supermarchés.

Après des études menées sur de la peau de porc, cette équipe toulousaine avait découvert que les bisphénols étaient aussi présents sous forme libre dans une grande partie des papiers thermiques. Autrement dit, les tickets de caisse ou de carte bleue contenait une « assez grande quantité » de bisphénols A.



utilisés comme révélateur dans la coloration à l'impression. Les études ont montré que les deux tiers des bisphénols mis en contact avec la peau de porc traversaient la barrière cutanée et se retrouvaient dans l'organisme.

Ainsi, en août 2010, une équipe américaine de chercheurs rapportait que les niveaux résiduels de bisphénols A étaient plus importants dans l'organisme des hôtes de caisse. Sur un seul reçu, on pourra trouver jusqu'à douze fois la dose plafond tolérée. Les facturettes contiennent ainsi mille fois plus de bisphénols A que les boîtes de conserve. Une vraie bombe à retardement en matière de santé publique.

Déjà à l'époque, cette enquête mettait à mal les recommandations des agences sanitaires françaises ou européennes qui refusaient de prononcer sur la dangerosité de ce nouveau mode de contamination, demandant que d'autres études soient lancées.

expert



Charles Sultan,  
professeur d'endocrinologie pédiatrique au CHU de Montpellier et membre du groupe santé environnement

En quoi l'exposition aux perturbateurs endocriniens est-elle dangereuse ?

Ces produits chimiques sont capables d'altérer la synthèse ou l'action d'une hormone. Ce sont donc des substances qui perturbent l'équilibre endocrinien. Ainsi, elles favorisent le développement des cancers hormoniquement dépendants comme le cancer du sein, de la prostate, du testicule ou de l'ovaire. Par ailleurs, ces pro-

duits chimiques peuvent entraîner des malformations du pénis, une détérioration de la qualité spermatique, diminuer les défenses immunitaires et sont impliqués dans le développement de l'obésité chez l'enfant.

Quelles sont les catégories de personnes les plus touchées ?

Les femmes enceintes sont la population la plus vulnérable. En effet, une exposition aux perturbateurs endocriniens peut avoir des conséquences directes sur le fœtus. Par exemple, le développement système nerveux peut être impacté, induisant une diminution de l'activité des neurones, des troubles psychomoteurs, plusieurs formes d'autisme ou encore l'hyperréactivité chez le futur bébé. En outre, les substances chimiques attaquent

directement les testicules ou les ovaires en formation, ce qui peut par la suite provoquer des troubles de la fertilité. Enfin, les perturbateurs endocriniens sont capables d'accélérer la puberté, notamment chez les filles car ils agissent directement sur les œstrogènes ; d'où un développement précoce de la glande mammaire chez les filles de 6 à 8 ans et même parfois l'arrivée prématurée des règles.

Comment contribuez-vous à la lutte contre ce fléau ?

Tout d'abord, je fais partie du groupe santé environnement (GSE) mis en place en octobre 2009 par les ministères de la Santé et du Développement durable, et présidé par le député de la Haute-Garonne Gérard Bapt. Nous travaillons sur les perturbateurs endocriniens pour ten-

ter d'apporter des recommandations aux pouvoirs publics. Je prépare également un rapport à la demande de la Société européenne de gynécologie pour protéger les femmes enceintes des conséquences dramatiques que peuvent avoir les produits chimiques sur leur grossesse.

Pourquoi est-il urgent d'agir ?

Nous sommes à l'aube d'un véritable scandale sanitaire et économique. Si aucune mesure n'est prise dès maintenant, les autorités de soin ne pourront pas assurer tous les coûts des futurs traitements, de plus en plus nombreux. C'est pourquoi j'en reviens à la protection des femmes enceintes : si on protège les fœtus dès maintenant, c'est déjà une grande partie de la population qui sera sauvée.

Recueilli par F.O.

« À l'aube d'un véritable scandale sanitaire »



Charles Sultan,  
professeur d'endocrinologie pédiatrique au CHU de Montpellier et membre du groupe santé environnement

En quoi l'exposition aux perturbateurs endocriniens est-elle dangereuse ?

Ces produits chimiques sont capables d'altérer la synthèse ou l'action d'une hormone. Ce sont donc des substances qui perturbent l'équilibre endocrinien. Ainsi, elles favorisent le développement des cancers hormoniquement dépendants comme le cancer du sein, de la prostate, du testicule ou de l'ovaire. Par ailleurs, ces pro-

duits chimiques peuvent entraîner des malformations du pénis, une détérioration de la qualité spermatique, diminuer les défenses immunitaires et sont impliqués dans le développement de l'obésité chez l'enfant.

Quelles sont les catégories de personnes les plus touchées ?

Les femmes enceintes sont la population la plus vulnérable. En effet, une exposition aux perturbateurs endocriniens peut avoir des conséquences directes sur le fœtus. Par exemple, le développement système nerveux peut être impacté, induisant une diminution de l'activité des neurones, des troubles psychomoteurs, plusieurs formes d'autisme ou encore l'hyperréactivité chez le futur bébé. En outre, les substances chimiques attaquent

directement les testicules ou les ovaires en formation, ce qui peut par la suite provoquer des troubles de la fertilité. Enfin, les perturbateurs endocriniens sont capables d'accélérer la puberté, notamment chez les filles car ils agissent directement sur les œstrogènes ; d'où un développement précoce de la glande mammaire chez les filles de 6 à 8 ans et même parfois l'arrivée prématurée des règles.

Comment contribuez-vous à la lutte contre ce fléau ?

Tout d'abord, je fais partie du groupe santé environnement (GSE) mis en place en octobre 2009 par les ministères de la Santé et du Développement durable, et présidé par le député de la Haute-Garonne Gérard Bapt. Nous travaillons sur les perturbateurs endocriniens pour ten-